

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne (partiellement), Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-07-32

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 , tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Transports et mobilité durable

Adoption des prévisions budgétaires 2024 et approbation du programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Lévis
Document d'aide à la décision TMD-2023-037 »

« Transports et mobilité durable

Approbation du Règlement no 181 décrétant une dépense et un emprunt de 14 900 000\$ pour l'acquisition de onze (11) autobus hybrides 12 mètres de la Société de transport de Lévis
Document d'aide à la décision TMD-2023-038 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-33

Période de questions

Environ 40 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document concernant le futur des terres agricoles.

Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-07-34

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 5 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-35

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires du maire est déposée.

CV-2023-07-36

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 27 et 28 novembre 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 27 et 28 novembre 2023 est déposé.

CV-2023-07-37

Besoin de main-d'œuvre à la direction du Greffe de la Ville

[Document d'aide à la décision GCH-2023-135](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-26 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la direction du Greffe de la Ville, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-135, et d'autoriser la direction de la Gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-38

Prolongation du contrat de travail du directeur de projet à la Direction du génie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-133](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-33 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De prolonger le contrat de travail de monsieur Gilles Lauzon au poste de directeur de projet à la Direction du génie et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-133.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-39

Nomination d'un directeur de l'Environnement par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2023-137-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De nommer monsieur David Boudreault à titre de directeur de l'Environnement par intérim, en sus de ses fonctions actuelles, pour la durée de l'absence du titulaire de ce poste.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-40

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Groupe scout de St-Jean-Chrysostome (district Rive-Sud/Beauce) inc. et Les sentiers la balade de Lévis inc. auprès de la Commission municipale du Québec (immeuble situé au 705-705A, rue du Moulin-Larochelle, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Groupe scout de St-Jean Chrysostome (district Rive-Sud/Beauce) inc. et Les sentiers la balade de Lévis inc. (CMQ-58924-003) inc., concernant leur immeuble situé au 705-705A, rue du Moulin-Larochelle, Lévis (QC) G6Z 1X6, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-41

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2023-037](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-037, est déposé, à titre d'information.

CV-2023-07-42

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du personnel d'un cabinet, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2023-038](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage du personnel d'un cabinet, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-038, est déposé, à titre d'information.

CV-2023-07-43

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par un membre du personnel d'un cabinet en date du 16 novembre 2023

[Document d'aide à la décision GRE-2023-047](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, en date du 16 novembre 2023, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet, est déposé, à titre d'information :

- madame Kelly Chiasson, Bureau de la mairie, déposée le 21 novembre 2023.
-

CV-2023-07-44

Aide financière à Le patro de Lévis inc. et financement afférent
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière d'un montant de 25 000\$ à Le patro de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'affecter en conséquence un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-45

Avenant numéro 2 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc.
[Document d'aide à la décision DVC-DIR-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'avenant numéro 2 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux à intervenir avec le centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2023-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-46

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, aide financière et appels d'intérêt
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-96 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'affecter un montant de 65 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-036.

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à Convergence action bénévole, pour soutenir les réflexions et les travaux sur la mutation du bénévolat et son impact sur le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans les organismes communautaires.

D'affecter un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, et à même ce montant, procéder à des appels d'intérêt auprès des organismes reconnus par la Ville pour :

- réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche *Voisins solidaires* (10 000 \$);
- implanter des mesures ou des outils ayant pour but de soutenir l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants (25 000 \$);
- mettre en place des mesures favorisant l'adhésion d'une communauté à l'arrivée d'un projet de logements sociaux ou abordables et à des projets communautaires (20 000 \$);
- saisir les opportunités d'action en lien avec la politique de développement social de la grande Ville (25 000 \$).

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-47

Dépôt de la liste des taxes impayées

[Document d'aide à la décision FIN-2023-053-R-1](#)

La liste des taxes impayées en tout ou en partie au 25 octobre 2023, est déposée, à titre d'information.

CV-2023-07-48

Abrogation de la résolution CV-2022-05-31 « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-111](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-01 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'abroger la résolution CV-2022-05-31 « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas) ».

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne quitte son siège et la séance.

CV-2023-07-49

Confirmation de l'intérêt de la Ville pour le site de la Ferme Jean-Charles Chapais

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-115](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De confirmer au gouvernement du Canada l'intérêt de la Ville, potentiellement en collaboration avec les différentes nations autochtones, à se porter acquéreur du site de la Ferme Jean-Charles Chapais.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil Réjean Lamontagne reprend son siège.

CV-2023-07-50

Participation de la Ville à la seconde phase du projet OMH Umano phase 2 en vertu du Programme d'habitation abordable Québec

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2023-11-43 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'appuyer le dépôt par l'Office municipal d'habitation de Lévis du projet *OMH Umamo phase 2*, pour 105 logements sociaux et abordables pour aînées et aînés autonomes dans l'arrondissement de Desjardins, et ce, en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-51

Convention d'actionnaire amendée à la suite l'exercice du droit de préemption relatif à l'actionnariat d'une entreprise

[Document d'aide à la décision DEV-2023-102](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-04 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure la convention d'actionnaires amendée à la suite l'exercice du droit de préemption relatif à l'actionnariat d'une entreprise, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-102, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-52

Aide financière à Le patro de Lévis inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-106](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 46 580 \$ à Le patro de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-53

Acquisition d'une partie du lot 2 285 740 du cadastre du Québec de Gestion R. & L. Leclair inc. à des fins industrielles (parc industriel Bernières) et financement et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2023-109](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accepter la promesse de vente d'une partie du lot 2 285 740 du cadastre du Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-109, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de financer la dépense relative à cette acquisition, incluant les frais inhérents, au montant maximum de 1 383 300 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-54

Aide financière au Parc nautique Lévy (1984) inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-094](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 48 000 \$ au Parc nautique Lévy (1984) inc. pour son projet d'étude relative à l'analyse des meilleurs scénarios de réfection du quai et de la jetée limitant le bassin du parc, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-55

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-71 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 11 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-033, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-56

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 359 888 du cadastre du Québec (immeuble situé au 205, rue des Écureuils, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et acquisition de ce lot
[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-72 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 359 888 du cadastre du Québec (immeuble situé au 205, rue des Écureuils, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) au montant maximum de 278 300 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'accepter la promesse de vente de ce lot, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-034, et les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-57

Option de renouvellement d'une année supplémentaire du contrat relatif à la location de machineries, avec ou sans main-d'œuvre, pour l'entretien des parcs et des espaces verts
[Document d'aide à la décision APP-2023-235](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'exercer l'option de renouvellement d'un an prévue au contrat 2021-50-07 relatif à la location de machineries, avec ou sans main-d'œuvre, pour l'entretien des parcs et des espaces verts (appel d'offres 2021-50-07), attribué par la résolution CV-2021-02-09, adoptée le 22 mars 2023, à compter du 12 janvier 2024 pour une dépense totale estimée à 227 924,06 \$, avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Les entreprises William Roberge inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-58

Attribution de contrats de gré à gré relatifs à l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision APP-2023-239](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-11 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer les contrats de gré à gré relatifs à l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire en 2024 de la façon suivante :

- à Librairie Renaud-Bray inc., pour un montant de 191 868 \$, avant TPS et TVQ, si applicables;
- à Librairie Chouinard inc., pour un montant de 193 000 \$, avant TPS et TVQ, si applicables.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'attribution du contrat de renouvellement du contrat de service de *Juris Concept* et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2023-07-59

Attribution du contrat de renouvellement du contrat de service de *Juris Concept*

[Document d'aide à la décision APP-2023-241](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2023-11-12 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour le renouvellement du contrat de service de *Juris Concept*, pour répondre aux besoins de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et la Direction du greffe, à PG Solutions inc., pour une dépense estimée à 202 440 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-60

Option de renouvellement de deux années supplémentaires du contrat relatif à la fourniture et livraison d'abrasifs

[Document d'aide à la décision APP-2023-242](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'exercer la seconde option de renouvellement de deux ans prévue au contrat relatif à la fourniture et la livraison d'abrasif (numéro de contrat 2017-50-86), attribué par la résolution CV-2017-08-46, adoptée le 11 septembre 2017, à compter du 2 juin 2024 pour une dépense totale estimée à 697 417,04 \$, excluant l'indexation prévue au contrat, le tout conformément les conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Carrières Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-61

Attribution de contrats pour l'entretien ménager de certains bâtiments (groupe 9)

[Document d'aide à la décision APP-2023-243](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-14 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour l'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-111), groupe 9, à Service d'entretien clarinet inc., pour une durée de 30 mois, pour une dépense estimée à 280 432 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter du 1^{er} juillet 2025 selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-62

Acquisition par expropriation du lot 2 360 263 du cadastre du Québec (rue des Écureuils, secteur Lévis) et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réserve foncière le lot 2 360 263 du cadastre du Québec, d'une superficie de 867,7 mètres carrés, tel qu'il est montré sur le plan de la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 46 de ses minutes en date du 21 juin 2023, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-023, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

De financer cette dépense au montant maximum de 442 900 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-63

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-053](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-053.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, de même qu'attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage d'établissement de résidence principale, soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au

moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1617, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone M1626 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement de résidence principale dans cette partie de zone.

CV-2023-07-64

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A0708 et A0752, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-060.

Ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone A0708 à même une partie de la zone A0705;
 - d'agrandir la zone A0752 à même une partie de la zone A0750.
-

CV-2023-07-65

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A1804, A1818 et A1803, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-061](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-061.

Ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone A1804 à même une partie de la zone A1805;
 - d'agrandir les zones A1818 et A1803 à même une partie de la zone A1799;
 - d'abroger l'article 297.1.
-

CV-2023-07-66

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-27 modifiant le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2023-109](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-27 modifiant le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-109.

Ce règlement a pour objet de modifier, pour l'année 2023, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CV-2023-07-67

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-048](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-048.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des biens et services offerts par la Ville.

CV-2023-07-68

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-29 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024 et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-049](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-29 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-049.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
 - d'exiger des compensations pour certains services municipaux ;
 - d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes ;
 - de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.
-

CV-2023-07-69

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-30 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-30 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-060.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2024, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CV-2023-07-70

Adoption du Projet de règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-053](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-053.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-71

Adoption du Projet de règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones

A0708 et A0752, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-060](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-98 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-060.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-72

Adoption du Projet de règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A1804, A1818 et A1803, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-061](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-10-99 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-061.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-73

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (définitions et dispositions normatives concernant les résidences de tourisme)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-112](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-02 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-06-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-74

Adoption des prévisions budgétaires 2024 et approbation du programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Lévis
[Document d'aide à la décision TMD-2023-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter les prévisions budgétaires 2024 de la Société de transport de Lévis, telles qu'elles sont adoptées par la résolution numéro 2023 172 de cette société et jointe en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-037.

D'approuver le programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par la résolution 2023 173 de cette société et joint en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-75

Approbation du Règlement no 181 décrétant une dépense et un emprunt de 14 900 000\$ pour l'acquisition de onze (11) autobus hybrides 12 mètres de la Société de transport de Lévis
[Document d'aide à la décision TMD-2023-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver le Règlement no 181 décrétant une dépense et un emprunt de 14 900 000\$ pour l'acquisition de onze (11) autobus hybrides 12 mètres de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2023-038.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-07-76

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-07-77

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 43, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
